AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°10

13 Mai 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Les dernières pluies ont dépassé les 20 à 25 mm .Il est donc nécessaire de renouveler les traitements même sous la pluie si le délai de rattrapage du produit utilisé en stop ou en curatif arrive à expiration avant l'arrêt de la période pluvieuse .

Nouvelles sorties de taches prévues à la fin du mois .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - Le traitement déjà conseillé avec le diflubenzuron sera à renouveler 14 jours après son application, puis toutes les trois semaines dès que la végétation se ralentira .

Avec les autres produits (larvicides) la première application s'effectuera à partir du 20 Mai dans les régions de basse altitude et les vergers ayant subi des dégâts l'an dernier .Cette date pourra être retardée de quelques jours en fonction des températures réellement observées et du degré d'infestation du verger à protéger .

CARPOCAPSE DES PRUNES - Des captures sont réalisées (Vaucluse, Ardèche et Bouches-du-Rhône), un traitement est à prévoir à partir du 20 Mai dans les secteurs précoces de ces régions et les vergers de variétés tardives généralement très infestés et surtout si leur récolte s'annonce faible .On emploiera de préférence la phosalone (Azofène, Zolone) à 60 g de M.A./hl si les acariens sont à craindre .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Dans les situations précoces et moyennes il conviendra de traiter dès réception les pépinières et les jeunes arbres en formation .

On préfèrera pour cette intervention un produit à action ovicide et larvicide tel le fénitrothion (nombreuses spécialités) 50 g de M.A./hl, le méthidathion (Ultracide) 40 g de M.A./hl ou le mévinphos (nombreuses spécialités) 50 g de M.A./hl .

MOUCHE DE LA CERISE - On commencera la protection par un premier traitement à partir du :

- 16-17 Mai sur le littoral Varois, la basse vallée du Gapeau et la région de Solliès-Pont .
- 18-19 Mai en zone précoce : plaine du Vaucluse et du Nord des Alpilles (Bouches-du-Rhône) .
- 21-22 Mai en zone moyenne : bordure plaine ci-dessus : Taillades, Ilse-sur-Sorgue, Mazan, Aubignan, Violès, Uchaux, Mornas et Sénas, Mallemort, Salon .
- 24-25 Mai en zone tardive : coteaux des Monts de Vaucluse et entourant la chaîne de la Trévaresse (Bouches-du-Rhône) : Ansouis, Lacoste, Apt, Joucas, Villes-sur-Auzon, Malaucène, Vaison-la-Romaine, Valréas, Pierrelatte et Vernègues, Pélissanne, St-Cannat, Rognes

On utilisera l'une des matières actives suivantes :

diméthoate (nombreuses spécialités) 30 g. M.A./hl - délai d'emploi 7 j. avant récolte .
fenthion (Lebaycid) 50 g M.A./hl - délai d'emploi 15 j. avant récolte .
malathion (nombreuses spécialités) 100 g M.A./hl - délai d'emploi 7 j. avant récolte .
formothion (Anthio fort) 50 g M.A./hl - délai d'emploi avant récolte 7 j.
oléoparathion (nombreuses spécialités) 20 g M.A./hl - délai d'emploi 15 j. avant récolte .
décaméthrine (Décis) 1,25 g M.A./hl - éfficace seulement sur les adultes, pourra être utilisé dès réception en zones moyenne et tardive et renouvelé 15 jours après si nécessaire .

MONILIOSE et CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER - En cas de pluie ou de forte humidité on interviendra avec bénomyl (Benlate) ou méthylthiophanate (Pelt) .Il est conseillé d'arrêter tout traitement 8-10 jours avant récolte (résidus) .

ECLATEMENT DES CERISES - Maintenir d'abord une humidité régulière du sol .Les vergers enherbés seraient moins vulnérables .L'emploi du citowett à 0,100 l./hl en pulvérisation copieuse 10-12 jours avant récolte ou l'application de 150 g de sulfate de cuivre/hl au stade J (grossissement du fruit) a permis de réduire les fentes sur fruits .

Employer ces produits seuls .

V I G N E

MILDIOU - Des foyers primaires très limités ont été découverts en Camargue route de St-Gilles, en Corse à Borgo et Aléria .

En conséquence la protection doit commencer dans l'ensemble de la Camargue et jusqu'à Tarascon, en Crau, ainsi qu'en Corse sur le littoral oriental .

Ailleurs, aucun foyer n'ayant encore été découvert on peut retarder le démarrage de la protection .

Par contre, les pluies des 10, 11, 12 Mai ont été suffisantes dans l'ensemble de la région pour provoquer des contaminations primaires, les premières taches pouvant alors être visibles à partir du 20 ou 25 Mai suivant les températures qui seront observées .

OIDIUM - Dans les zones précoces les premières attaques sont visibles sur Carignan .

BOTRYTIS - Quelques attaques sur feuilles en Ardèche, Var et Corse .L'intervention ne se justifie que lorsque le champignon atteint les grappes .

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Les premières éclosions ont eu lieu dans les zones les plus précoces: vignoble oriental en Corse, littoral du Var au Bouches-du-Rhône, vignoble de Châteauneuf-du-Pape, région de Mazan .L'intervention en préventif ne se justifie pas en général .

On attendra la formation des glomérules pour juger de l'opportunité de traiter (seuil de 200 glomérules/100 grappes) .

Les premiers glomérules seront bien visibles vers le 20 Mai dans les zones précoces . Ailleurs, attendre un prochain Bulletin .

ACARIENS ROUGES - Le seuil de 70 % de pousses habitées est atteint plus fréquemment que d'habitude dans le Vaucluse .

Attention à ne pas utiliser exagérément dans les programmes de traitement des pesticides favorisant les acariens : parathion, cuivre, pyréthrinoïdes .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

DORYPHORE - Traiter les larves encore jeunes avec un des nombreux produits homologués à cet effet sur pomme de terre, tomate et aubergine si nécessaire .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

. . . . . .